

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEPARTEMENT

Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

**Du 12 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 12 avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 Janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n°2016-86 du 1er Février 2016,*

*VU le contrat de concession de service public portant sur l'exploitation du Casino de Bourbonne les Bains,*

*VU le courrier de la Société du Casino de Bourbonne les Bains en date du 11 Mars 2019, et le dossier de présentation de la SAS Joagroupe Holding et du groupe JOA y annexé.*

**CONSIDERANT** que par délibération en date du 11 Octobre 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du Casino de Bourbonne les Bains.

**CONSIDERANT** que par une lettre en date du 11 Mars 2019 (reçue le 12 Mars 2019), la Société du Casino de Bourbonne les Bains a informé la Ville de ce que la Société SAS Financière M.P. Landowski envisage de céder l'intégralité de ses actions au sein de la SAS Groupe Emeraude, à la SAS Joagroupe Holding – SAS au capital de 13 422 883.85 €, dont la siège social est situé 34, quai Charles de Gaulle à Lyon(69006), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 483 883 880.

**CONSIDERANT** que par cette lettre, la Société du Casino de Bourbonne les Bains a informé la Ville de Bourbonne les Bains de cette opération de cession au regard des stipulations du cahier des charges du contrat de délégation de service public lié à l'exploitation du Casino de Bourbonne les Bains.

**CONSIDERANT** qu'à cet effet, la Société du Casino de Bourbonne les Bains a annexé à sa lettre d'information un dossier de présentation de la SAS Joagroupe Holding et du groupe JOA.

**OBJET**

Information préalable à la cession à la SAS Joagroupe Holding de l'intégralité des actions détenues par la société SAS Financière M.P. Landowski au sein de la SAS Groupe Emeraude (actionnaire de la Société du Casino de Bourbonne les Bains (SO.CA.BO), titulaire de la délégation de service public portant sur l'exploitation du Casino de Bourbonne les Bains

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 avril 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 avril 2019

**CONSIDERANT** que ce dossier documentaire permet de constater que le niveau de capacités (techniques, professionnelles et financières) de la SAS Joagroupe Holding et du groupe JOA apporte toutes les garanties quant à la bonne exécution du contrat de concession.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, en conséquence, par la présente délibération, de prendre acte du changement d'actionnariat précédemment exposé, et de constater que le présent changement est sans conséquence sur la poursuite du contrat avec la Société du Casino de Bourbonne les Bains.

Monsieur Elie PERRIOT, adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de :

- Prendre acte de l'opération de cession, à la SAS Joagroupe Holding, de l'intégralité des actions de la SAS Financière M.P. Landowski au sein de la société SAS Groupe Emeraude, dont la Société du Casino de Bourbonne les Bains, actuel exploitant du Casino de Bourbonne les Bains, est la filiale, suite à la lettre d'information de la société du Casino de Bourbonne les Bains du 11 Mars 2019,
- Constater que cette opération de cession, entraînant un changement d'actionnariat, ne remet pas en cause les garanties techniques, financières et professionnelles du contrat de délégation de service public en cause et que ce changement est donc sans conséquence sur la poursuite du contrat de délégation de service public lié à l'exploitation du Casino de Bourbonne les Bains par la Société du Casino de Bourbonne les Bains.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 15 avril 2019

